

THE HORROR LIST

La liste des horreurs
du futur gouvernement De Wever - Bouchez

PENSION ANTICIPÉE = MALUS

Avec la note De Wever - Bouchez, les travailleurs qui souhaitent prendre leur pension anticipativement mais qui n'ont pas 35 années de travail effectif seront pénalisés d'un **malus pension de 5 % par année** de retrait avant l'âge légal de la pension.

En clair : Marc a 63 ans et 42 années de carrière. Malheureusement, en raison de problèmes de santé, il ne justifie pas 35 années de travail effectif. Dans son cas, il désire s'arrêter 3 ans plus tôt. Sa pension légale sera donc réduite de 15 %. Cela représente en moyenne une perte de 250 € brut par mois.

E. R. W. Van Heefvelde - Centrale Générale-FGTB - Rue Haute 26-28 1000 Bruxelles



Envie d'en savoir plus
sur la liste des horreurs ?
Scannez le QR code

FGTB
Centrale Générale